RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABC JARDINS

Société à responsabilité limitée à associé unique de 8 000.00 €
Siège social : 32, Rue du Général Leclerc - 60 260 LAMORLAYE
442 136 370 R.C.S. de COMPIEGNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DU 11 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze septembre, au siège social,

Le soussigné, **Monsieur Fabrice BOULET,**

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 16.00 € composant le capital de la S.A.R.L. ABC JARDINS,

Associé unique et seul gérant de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- **Transfert du siège social,**
- **Modifications corrélatives des statuts,**
- **Pouvoirs en vue de formalités,**

PREMIERE DECISION

L'associé unique, décide de transférer le siège social **à compter du 11 septembre 2026,** du "*32, Rue du Général Leclerc - 60260 LAMORLAYE*" à l'adresse suivante : **20, Avenue du Maréchal Joffre – 60500 CHANTILLY**

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

Article 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au :

20, Avenue du Maréchal Joffre
60500 CHANTILLY

Le reste de l'article demeure inchangé.

FB

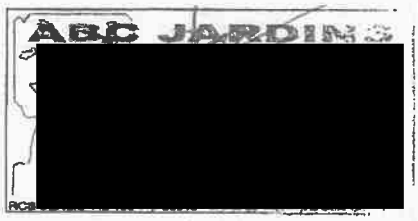
TROISIEME DECISION

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au Cabinet d'expertise comptable Alata Expertise Comptable, AL.EX.CO. Sis [redacted]TE, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé puis signé, après lecture, par :

Certifié conforme à l'original par
M Fabrice BOULET
Associé unique et Gérant



[redacted]